

## UTILISATIONS DES INSTALLATIONS

### PRACTICE

Chaque joueur est responsable de son mouvement de trajectoire de sa balle. Avant de frapper, il doit vérifier que sa balle ne risque pas d'atteindre une autre personne, en particulier la personne qui ramasse les balles.

Les postes d'entraînement couverts sont réservés en priorité à l'enseignement.

Les postes d'entraînement sont prévus sur poste fixe du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars avec tapis que les joueurs doivent respecter. En dehors de ces dates, les zones d'entraînement sur herbe situées sur la partie gauche du practice, seront ouvertes alternativement. Il est interdit de descendre sur le practice pour quelques raisons que ce soit.

L'entraînement autour du chipping green est autorisé uniquement en arrière des tees d'entraînement et dans le bunker. Si un joueur se trouve face à l'aire de frappe ou en avant des tees d'entraînement, son comportement est sous sa seule responsabilité. Le club ne pourra être porté responsable.

Il est formellement interdit de ramasser les balles de practice.

Les balles de practice sont la propriété du golf, elles sont interdites sur le parcours. Toute personne en possession de balles de practice en dehors du terrain d'entraînement fera l'objet d'une amende de 50 €, risque une exclusion du parcours, voir du club sans remboursement de sa cotisation et de faire l'objet d'une plainte pour vol.

Toute personne qui ramasse des balles sur le practice s'expose à une amende de 50 € et si récidive exclusion du club sans remboursement de cotisation .

### COMPACT DE 5 TROUS

Ce parcours est utilisable pour les joueurs de tout niveau avec licence FFG à jour. Le green-fee pour le compact (semaine ou week-end) devra être réglé à l'accueil et avant le départ. Des contrôles fréquents sont effectués.

### PARCOURS 18 TROUS

Parcours accessible à tous les joueurs titulaires d'une licence et d'un niveau de jeu minimum: l'autorisation de parcours délivrée par un de nos professeurs en semaine et de la « carte verte » le week-end.

## SECURITE :

Conseils en cas d'orage

Evitez :

- les zones dégagées
- les terrains en hauteur
- les arbres isolés
- l'eau
- le métal
- l'appareillage électrique
- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques
- les dispositifs d'arrosage électrique
- le matériel de maintenance

Recherchez :

- les zones les plus basses
- les zones sablonneuses, y compris les bunkers les plus bas (non inondés)
- les bois denses
- les abris de maintenance
- les automobiles
- le club-house

## PARKING/VESTIAIRES

Il est recommandé aux joueurs de ne pas laisser d'objets de valeur dans leur véhicule ou dans les vestiaires (y compris dans les casiers). La Direction du golf décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition du public (adhérents et visiteurs).

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce règlement intérieur est l'éthique du golf: respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs néophytes et confirmés de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement et se soumettre aux sanctions en cas d'infraction. Si la sanction entraîne l'exclusion partielle ou totale des infrastructures, aucun remboursement ne pourra être envisagé durant l'exclusion.

Le règlement intérieur est établi à partir des règles éditées par la FEDERATION FRANCAISE DE GOLF et le ROYAL ANCIEN DE SAINT ANDREWS.

Le joueur se doit de respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette. Tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une exclusion ou sanction du golf.

En cas d'infraction constatée, la direction pourra être amenée à prendre les sanctions suivantes:

avertissement (2 avertissements entraînent l'exclusion temporaire)  
exclusion temporaire du club  
exclusion définitive du club

Les sanctions ci-dessus pourront être prises notamment en cas de comportement ou de propos contraires aux intérêts du club, à sa renommée et à la bonne entente entre joueurs, en cas de tricherie, de non respect du terrain ou des autres joueurs, de jeux lents, de tenues inappropriées, etc ...

En outre, en cas de violence physique ou verbale, de fautes répétées, de vols, de dégradations ou en cas de non respect par le joueur sanctionné d'une sanction décidée, il sera automatiquement procédé à l'exclusion définitive du club. Les sanctions d'interdictions de jeu ou d'exclusion sont prises par la direction.

Il est précisé que l'appel n'est pas suspensif et que la décision prise s'appliquera tant que la Commission de discipline n'aura pas statué. Obligation est faite à la Commission de discipline de statuer dans un délai de 15 jours suivant sa saisine.

## CONTROLE ET SANCTIONS

Toute personne qui joue doit pouvoir justifier d'un titre de paiement. Dans le cas contraire, le joueur devra acquitter son green-fee et une amende égale à 3 fois le prix du green-fee. Par ailleurs, il pourra faire l'objet d'une exclusion du parcours de 1 mois à 6 mois suivant la gravité de la fraude, laissée à l'appréciation de la Direction du golf. En cas de récidive, le joueur fera l'objet d'une nouvelle amende et d'une exclusion définitive.

### A - REGLES DE JEU GENERALES

#### 1/ Heures de départ et réservations

Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, il doit le faire personnellement à la réception ou par téléphone.

Avant de partir, un joueur doit obligatoirement se présenter à la réception pour que l'on vérifie son heure de départ. Un joueur, qui après réservation d'un temps de départ ne se présente pas, ou néglige d'annuler 24 heures à l'avance, se verra notifier une lettre d'avertissement qui sera suivie en cas de récidive, de l'interdiction de réserver un départ à l'avance pendant 2 mois.

Les joueurs partent du premier tee. PARTIR DU TEE N°10 N'EST PAS AUTORISE, sauf autorisation spéciale de la réception ou du starter. Il doit y avoir un trou de distance entre les joueurs sur le tee n° 9 et le tee n°10. Les joueurs partis du tee n°10, et ce après en avoir reçu l'autorisation, n'ont pas l'autorisation pour partir du n° 1. En principe, ils ne jouent que 9 trous. Les départs ne peuvent être réservés au maximum que 7 jours à l'avance.

#### 2/ Vitesse de jeu

Le temps de jeu maximum sur un 18 trous pour 2 ou 3 balles est d'environ 4 heures et pour les 4 balles, il est d'environ 4 heures 15, soit près de 14 minutes par trou en moyenne.

Il en va de la responsabilité du joueur du groupe ayant le plus petit handicap de veiller à faire respect de ces normes.

Quelques conseils pratiques pour joueurs moins expérimentés:

Soyez prêt à frapper juste avant votre tour

Arrivé sur le green, placez toujours vos clubs à côté du green vers lequel se trouve le départ suivant

Dirigez-vous vers le green et tachez de déterminer votre ligne de putting pendant que les autres « puttent »

Remplissez toujours votre carte de score sur le tee suivant

Dans la dernière édition de « Rules of golf » section I, il est dit : si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle de devant, elle doit laisser passer la partie qui suit ».

Cette règle n'est pas une règle de courtoisie, mais un DEVOIR!

### 3/ Priorité

Le nombre de joueur par départ est fixé par la direction qui se réserve le droit de regrouper les joueurs par partie de 4 balles ou de 3 balles. Le non respect des parties organisés par le club pourra entraîné des sanctions allant jusqu'a l'exclusion du club sans remboursement de cotisation.

### 4/ Responsabilité du commissaire de parcours

Le Directeur du club , les commissaires de parcours et toutes autre préposé (enseignants, personnel de golf, accueil, jardiniers...) sont compétents pour:

surveillance du respect de l'étiquette par les joueurs

surveillance de la rapidité du jeu des joueurs

surveillance de la bonne tenue vestimentaire des joueurs

surveillance de l'admissibilité des joueurs sur le parcours

surveillance du respect des temps de départ par les joueurs

surveillance du respect des règles

il doit être reconnaissable et identifié à tout moment

Le commissaire de parcours doit relever le nom du joueur en cas de comportement irrégulier. Il en informera le Directeur qui jugera de la décision à prendre.

## 5/ respect du terrain

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- replacer les divots
- relever les pitches sur les greens, les joueurs devraient être en possession d'un relève pitch dans leur poche
- faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ
- ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers
- ne pas rouler avec les chariots et les golfettes sur les greens, les départs et dans les bunkers
- ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club
- ne pas marquer la balle sur un green en griffant la surface du green

## B - COMPETITIONS

### 1/ Compétition dotées avec sponsors

Les compétitions dotées avec sponsor se déroulent les samedis, dimanches et jours fériés ou certains jours de semaine.

Pour prendre part à une compétition, les joueurs s'acquittent d'un droit d'inscription de 5 € pour les membres de l'Association Sportive et 8 € pour les non-membres (ce montant peut être modifié par l'association sportive du Golf du Beaujolais).

### 2/ Compétitions en semaine

Des compétitions sont organisées en semaine pour permettre aux joueurs de s'entraîner aux conditions de jeu réelles et pour leur permettre d'améliorer leur handicap.

Les joueurs s'acquittent d'un droit d'inscription auprès des responsables de l'accueil sur présentation de leur licence.  
Le montant des droits de jeu est fixé par l'association sportive du Golf du Beaujolais.  
Lors de chaque compétition, la SA se réserve le droit de modifier l'ordre des départs en fonction des nécessités organisationnelles.

### 3/ Compétitions fermés

Le Golf du Beaujolais peut organiser des compétitions fermés sur son terrain. Le montant des abonnements a été défini pour tenir compte de ces périodes de restriction d'accès et de fermeture.

### 4/ Règlement

Les inscriptions pour les compétitions sont clôturées l'avant veille à 18 heures.

La responsabilité des participants est de se tenir au courant de leur heure de départ à compter de la veille 12 heures.

Le club ne pourra être tenu pour responsable de l'heure de départ du joueur en compétition. Le joueur ne pourra en aucun cas bénéficier d'un changement de son horaire de départ.

L'annulation de la participation à la compétition doit être signalée à l'accueil au moins 24 heures à l'avance. En cas d'absence non prévue et sans motif valable, le joueur devra s'acquitter son droit de compétition et son parcours.

Les participants qui se présentent en retard et sans motif valable sont pénalisés de 2 coups en stroke-play et perdent le premier trou en match play, leur nouvelle heure de départ est alors fixé par le starter et lui seul.

A la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée et signée doit être remise à l'accueil. Les cartes de score incomplètes ne pourront être prises en considération.

Les participants à une compétition doivent toujours remettre leur carte de score quelque soit le résultat. La commission sportive détermine les séries, et la formule de jeu chez les femmes et chez les hommes en fonction des impératifs sportifs et/ou des sponsors.

En cas d'égalité des scores, une décision sera prise en regard des résultats sur les trous 9, 6, 3 et dernier trou.

La remise des prix a lieu à la fin de la journée. Si la compétition se déroule sur deux jours, elle a lieu à la fin de la deuxième journée ou suivant les modalités fixées par le sponsor.

Les résultats détaillés de la compétition ne pourront être connus qu'après la remise des prix.

Si l'un des gagnants est absent lors de la remise des prix, son prix sera attribué au suivant dans l'ordre des résultats.

#### C/ Gestion du handicap

Les compétitions homologuées pour la modification des handicaps doivent être disputées en simple sur 18 trous ou 9 trous pour les non classés en stroke play, stableford ou contre le par et sur greens d'été uniquement.

#### D/ Jeu lent

Le comité de l'épreuve déploiera tous ses efforts pour éviter le jeu lent et accordera pour effectuer un tour conventionnel:

à une partie en 2 balles: 3 heures 45 (12.5 minutes par trou en moyenne)

à une partie en 3 balles: 4 heures (13.5 par trou en moyenne)

à une partie en 4 balles: 4 heures 15 (14.16 minutes par trou en moyenne)

Si un groupe met plus de temps ou perd la distance, la procédure sera la suivante:

après que le trou ait été terminé, les joueurs recevront un avertissement du membre du comité  
les joueurs seront alors chronométrés et si l'un d'eux met en moyenne, sur 6 coups, plus de 45 secondes par coup (soit un total des 6 coups 4 minutes et 30 secondes), il sera pénalisé de 2 coups.

Le chronométrage ne commencera que lorsque le joueur arrivera à sa balle et que ce sera son tour de jouer.

#### E - HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

L'accueil sera ouvert de :  
8H00 à 17H00 pendant la période hivernale.  
8h00 à 18h00 le reste de l'année (des cartes de balles de practice seront en vente au bar après la fermeture de l'accueil)

Le bar, vestiaire, practice seront ouverts de :  
8H00 à 17H00 pendant la période hivernale.  
8h00 à 20h00 le reste de l'année

#### F - TENUE VESTIMENTAIRE

Il est attendu une tenue vestimentaire en accord avec ce qui a été décrit dans le règlement intérieur de l'Association Sportive du Golf du Beaujolais et ce, sur le parcours et au club house (tenue de jogging et survêtement sont interdits).

#### G - USAGE DES CHARIOTS ET VOITURETTES

Les chariots et voiturettes sont utilisables sur le parcours uniquement lorsque la direction les déclare admises.

Sa décision est prise après avis du green-keeper en fonction de l'état du terrain et des conditions climatiques du moment.

Les joueurs qui les utilisent doivent respecter scrupuleusement les consignes de circulation et d'usage afin de respecter le joueurs à pied, la qualité du parcours et la tranquillité des lieux.

Le commissaire de parcours ou les préposés sont habilités à faire respecter les règles, dans le cas de manquement flagrant à confisquer sans indemnités chariots et voiturettes.

Ils ne doivent pas circuler sur les départs ni sur les pré-greens.

En tout état de cause, le règlement apposé sur le volant de chaque voiturette

doit être respecté impérativement. Dans le cas contraire, le Golf du Beaujolais décline toute responsabilité.

La conduite des voiturettes est interdites aux mineurs (- de 18 ans), les majeurs devront obligatoirement être en possession de leurs permis de conduire. Toute dégradation faite au véhicule sera sous la responsabilité de l'utilisateur.

En cas de non paiement des réparations, le joueur pourra être exclu du club s'il en est membre ou interdit de jeu s'il est extérieur au club.

## H - DIVERS

Lorsqu'il gèle ou dans d'autres conditions climatiques exceptionnelles ou pour des travaux sur un ou plusieurs trous, il peut être décidé d'utiliser des greens ou tees d'hiver, d'interdire l'utilisation des voiturettes ou des chariots. Ce genre de renseignements, ainsi que d'autres, sont communiqués aux joueurs sur les panneaux situés à la réception et au départ du 1. Les joueurs sont tenus de se mettre au courant de ces informations.

Les parents ayant des enfants sont tenus de les surveiller et d'en assurer la garde. Ils devront veiller à ce que les enfants n'importunent pas les autres joueurs tant sur le parcours que dans le club house (la responsabilité des parents reste totale même lorsque les enfants seront dans l'aire de jeux extérieure aménagée à cet effet ou dans la salle de jeux à l'intérieur du bâtiment).

Les animaux domestiques (chien, chat, etc ... ) sont admis sur le parcours (hors compétition) et dans le club house **UNIQUEMENT S'ILS SONT TENUS EN LAISSE.**

Toute activité autre que la pratique du sport golfique est interdite sur le parcours (jogging, activité nautique sur les plans d'eau, ramassage de champignons ou châtaignes, pêche dans les étangs ... ) sauf dérogation spéciale.